

## Une Fête de la musique 2021 restreinte à Troyes

**La nécessaire prudence concernant la situation sanitaire impose d'adapter les conditions dans lesquelles va se dérouler la Fête de la musique qui marque le 21 juin depuis 39 ans.**

**Ainsi, conformément au protocole défini par arrêté ministériel diffusé le 7 juin, aucun concert ne pourra se tenir sur la voie publique ou dans les bars et restaurants troyens le 21 juin 2021. De même, le protocole ministériel prévoit une interdiction des concerts spontanés, fussent-ils d'un seul artiste, sur l'espace public.**

**Seuls les bars et restaurants pourront donc diffuser de la musique, à condition qu'elle soit non amplifiée et ne soit audible que dans les limites de l'établissement** (terrasse comprise) afin que cela ne puisse générer des attroupements ou rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique.

Alors que la Fête de la musique troyenne attire habituellement entre 30 et 40 000 personnes dans les rues troyennes, en responsabilité, la Ville de Troyes n'organisera donc pas de concert le 21 juin 2021 ; les seules configurations assises dans des salles de spectacles étant autorisées par le protocole ministériel.

Pour rappel, les arrêtés préfectoraux relatifs à l'obligation de port du masque en extérieur sur l'ensemble du territoire de la commune de Troyes et à l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique sont toujours en vigueur. En outre, la Fête de la musique 2021 se situant dans le cadre de la phase 3 du plan de réouverture édicté par le Gouvernement, le couvre-feu demeure fixé à 23h.

François Baroin, maire de Troyes, en concertation avec la préfecture de l'Aube, la Direction Départementale de la Sécurité Publique (DDSP) et le Service Départemental D'Incendie et de Secours (SDIS) prend donc acte des restrictions qui s'imposent à nous et appelle chacun à la vigilance, au respect des mesures édictées et à la responsabilité, malgré la durée de la crise sanitaire que nous traversons et l'allègement de certaines mesures.

Au-delà de ces rendez-vous manqués, à compter du 1er juillet, dans le respect des contraintes sanitaires et de la 4e phase prévue du plan de déconfinement, 80 concerts sont programmés jusqu'à fin août dans le cadre du festival Ville en musiques organisé par la Maison du Boulanger, centre culturel de la Ville de Troyes.

---

**Votre contact**

**Service relations presse**  
Ville de Troyes

## VILLE DE TROYES COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

06 82 41 69 50

[relations.presse@troyes-cm.fr](mailto:relations.presse@troyes-cm.fr)